

# Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 avril 2017

**Présents** : Christian Limousin, Robert Taponard, Lucette Bourgeois, Guy Bellaton, Lionel Mougeot, Michel Balain, Chantal Janin, Charlotte Supernak, Nathalie Verdeghe, Roelof Verhage.

**Excusé** : Carole Vauquelin donne pouvoir à Robert Taponard.

**Absents** : Franck Bérard, Guylaine Duplantier, Claude Harnay.

**Secrétaire de séance** : **Lucette Bourgeois**

## Ouverture de la séance à 20h30

**Ordre du jour** : le CR de la réunion de conseil municipal du 13 février 2017 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## DELIBERATIONS

### **Délibération N°20171104-001 : Approbation du Compte Administratif 2016 - Budget Principal**

Monsieur le Maire quitte la séance. Le CM, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TAPONARD, 1er adjoint, approuve le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

<b>Section de fonctionnement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisé 2016	434 141.23€	658 708.70€
Report excédent Fonctionnement 2015		291 183.48€
<b>Total</b>	<b>434 141.23€</b>	<b>949 892.18€</b>
<b>Excédent 2016</b>		<b>515 750.95€</b>

<b>Section d'investissement :</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Réalisé 2016	542 914.49€	670 660.41€
Déficit d'investissement 2015	168 801.57€	
<b>Total</b>	<b>711 716.06€</b>	<b>670 660.41€</b>
<b>Déficit</b>	<b>41 055.65€</b>	
<b>Solde des Restes à réaliser à reporter en 2017</b>	<b>41 441.07€</b>	

### **Délibération N°20171104-002 : Approbation du Compte de Gestion 2016 - Budget Principal**

Etabli par le Comptable du Trésor est conforme au compte administratif ; il est arrêté au montant de **474 695.30€** et est approuvé par le CM.

### **Délibération N°20171104-003 : Affectation des résultats - Budget Principal**

Après avoir examiné le compte administratif 2016 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **515 750.95€** et un déficit d'investissement de **41 055.65€**, le CM **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 comme suit :

A. Excédent de l'exercice 2016	224 567.47€
B. Excédents antérieurs 2015 reportés	291 183.48€
<b>C. Résultat cumulé au 31/12/2016 à affecter(=A+B)</b>	<b>515 750.95€</b>
D. Solde négatif d'exécution 2016 d'investissement	- 41 055.65€
E. Solde négatif des restes à réaliser 2016 d'investissement	- 41 441.07€
<b>F. Besoin de financement (=D-E)</b>	<b>82 496.72€</b>
AFFECTATION (= C = G+H)	<b>515 750.95€</b>
<b>G. Affectation en réserves R-1068 en investissement</b>	247 696.45€
H. Report en fonctionnement R-002	<b>268 054.50€</b>

#### **Délibération N°20171104-004 : Approbation du Budget Primitif 2017 - Budget Principal**

Chaque section, équilibrée comme suit : fonctionnement : **822 654.50€** et investissement : **912 100.75€** est approuvé par le CM.

#### **Délibération N°20171104-005: Vote des taux d'imposition 2017**

Considérant le contexte économique actuel, le CM décide le maintien des taux de 2016 soit : taxe d'habitation : 13,10 %, taxe foncière (bâti) : 16,46 %, taxe foncière (non bâti) : 55,80%.

#### **Délibération N°20171104-006: Vote des subventions aux Associations pour l'année 2017**

Le CM **décide** d'attribuer l'ensemble des subventions pour un montant total de **6570 €** et une réserve pour les urgences de **5930 €**.

#### **Délibération N°20171104-007 : Taxe d'aménagement portant sur les constructions de type « abris de jardin »**

La délibération du 18/11/2014 instituant les nouvelles dispositions de la réforme de la fiscalité de l'aménagement entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> Mars 2012, portant notamment sur la mise en place de la Taxe d'Aménagement exigible pour toute création de surface taxable, le service fiscalité de la Direction Départementale des Territoires demande que l'exonération des abris de jardin soit exprimée en %. Il convient donc de dire : Le taux de la part communale est abaissé de **50% en lieu et place de** : Le taux de la part communale est abaissé à **2%** pour les constructions de type « abri de jardin » (hors garage), pour lesquels le montant de la taxe est en adéquation avec la valeur vénale du bien. Le CM **accepte** cette modification.

#### **Délibération N°20171104-008 : Modification de l'indemnité de fonction des élus locaux**

Suite à une notification du Centre de Gestion, il convient de modifier l'**indice brut** servant de base de calcul des indemnités des élus. Le CM **accepte** l'application du nouvel indice brut terminal 1022 et l'indice majoré 826, servant de base de calcul pour l'indemnité de fonction des élus et **dit** que les montants des indemnités du Maire et des Adjointes seront donc modifiés comme suit : 31% de l'indice **1022** pour l'exercice effectif des fonctions de Maire ; 16.50 % de l'indice **1022** pour l'exercice effectif des fonctions du 1er Adjoint ; 10% de l'indice **1022** pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Délibération N°20171104-009 : Changement de tarifs pour les concessions funéraires et columbariums.**

Les tarifs n'ont pas été changés depuis le 10/03/2009. Le CM **accepte** la proposition de monsieur le Maire et dit que les nouveaux tarifs, à compter du 12/04/2017, seront les suivants : **55 € le m2**, soit un montant de **110 euros** pour une concession de 2 m2 pour 15 ans, **100 € le m2**, soit un montant de **200 euros** pour une concession de 2 m2 pour 30 ans et, pour le columbarium : **55 €** pour une concession de 15 ans et **100 €** pour une concession de 30 ans.

#### **Délibération N°20171104-010 : Modification des critères de location et des tarifs de la salle des fêtes de Douvres**

Les montants de location de la salle des fêtes avaient été fixés par délibération du 12/11/2001.

Le CM **accepte** les nouvelles propositions : **uniquement pour les habitants de la commune**, compte tenu de l'utilisation régulière de la salle des fêtes par les associations Douvroises : 120 euros pendant les week-ends et jours fériés, 60 euros pour les locations **d'une seule journée**, en dehors des week-ends et jours fériés plus 300 euros de frais de caution, **dit** qu'en cas de détérioration constatée à l'issue de la location, la caution sera encaissée par la commune et les frais de remise en état des locaux seront à la charge du locataire ou de la société utilisatrice et que toute manifestation de type « anniversaire » organisée par des jeunes âgés de 16 à 18 ans nécessite la présence **impérative** d'un parent sur place.

#### **Délibération N°20171104-011 : Coupes affouagères 2017**

Le CM **approuve** la proposition de la commission bois et chemins relative au programme des coupes de bois 2017 assises d'octobre 2017 à mai 2018 situées au lieudit « Taponnet » parcelle n°2, les inscriptions se feront jusqu'au 11 juin 2017 à 12h00, la taxe d'affouage sera de **70€**, l'enlèvement des lots devra être terminé le 1<sup>er</sup> mai 2018 ; il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes démarches se rapportant à la délivrance de la coupe affouagère (réglementation spécifique donnée par l'ONF).

#### **Délibération N°20171104-012: Aménagement d'une rampe d'accès au cimetière communal - Echange parcellaire FERROUSSAT/COMMUNE DE DOUVRES – Acte en la forme Administrative**

La commune souhaite aménager une rampe pour faciliter l'accès au cimetière communal pour les entreprises funéraires, créer une plateforme permettant de garer le véhicule funéraire et les voitures de personnes ayant des difficultés à se mouvoir et prévoir un agrandissement du cimetière. Pour ce faire, le CM **dit** que la commune fera l'acquisition des parcelles B 2346(B630P1)- B2348 (B660P1) -

B 2350 (B661P1) - B2351 (P661P2) - B2353 (B1597), B592 et B 1469 et devra procéder à un échange en cédant la parcelle boisée B 1410 d'une contenance de **13 230 m<sup>2</sup>** et B1359 d'une contenance de **800m<sup>2</sup>** à M. FERROUSSAT Daniel Jean et Mme FERROUSSAT Annie. Il **désigne** M. Robert TAPONARD, premier Adjoint, pour signer l'acte en la forme administrative pour l'acquisition des parcelles précitées et **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la transaction.

#### **Délibération N°20171104-013: Régularisation d'une division parcellaire entre la commune de DOUVRES et Mr HUET Bernard - Acte en la forme administrative**

La commune souhaite récupérer deux parcelles situées sur le terrain de M. HUET Bernard, sises au lieu-dit «Lamanne » route d'Ambérieu, pour une surface totale arpentée de 37 m2, afin de les intégrer dans la voirie communale. Cet échange de parcelles se fera, à titre gracieux, par la signature d'un acte en la forme administrative. Le CM **accepte** cette proposition, **désigne** M. Robert TAPONARD pour signer cet acte et **autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la transaction.

#### **Délibération N°20171104-014 : Piste cyclable Ambérieu-en-Bugey/Ambronay**

Une piste cyclable va être créée entre les communes d'Ambérieu-en-Bugey et Ambronay. Une procédure d'acquisition de terrains situés sur les communes d'Ambronay et de Douvres doit donc être lancée. Le Département de l'Ain prendrait en charge la totalité des acquisitions (0.50€ du m2 pour la zone A, et en totalité pour la zone A.U.X), ainsi que les indemnités aux exploitants. Les participations financières des 2 communes seraient complétées par la CCPA et se présenteraient comme suit : commune de Douvres : **0.50€** le m2 soit **2414€**, commune d'Ambronay : **0.50€** le m2 soit **1933.50€** et CCPA : **1.00€** le m2 soit **8695€** versés au département pour la compensation financière de ces acquisitions et précisés par une convention. Le CM **accepte** cette répartition financière et **autorise** le Maire à signer la convention s'y référant.

#### **Délibération N°20171104-015 : Modification des statuts du syndicat mixte de réalisation et de gestion du centre nautique Bugey-côtière suite à la dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine**

La dissolution de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Albarine, membre du Syndicat Mixte du centre nautique Bugey-Côtière a entraîné un certain nombre de modifications nécessitant la mise à jour des statuts puisqu'il est devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un syndicat Intercommunal à vocation Unique (SIVU). Les communes d'Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Nivollet-Montgriffon, Oncieu et Torcieu souhaitent intégrer ce syndicat. Il convient donc de redéfinir le taux de participation financière de ces communes. Le CM **accepte** la modification de ces statuts et **autorise** le Maire à signer tout document s'y référant.

#### **Délibération N°20171104-016 : Acquisition d'un tènement immobilier par la commune de Douvres mis à disposition par l'établissement Public Foncier de l'Ain**

La commune souhaite faire l'acquisition d'un tènement immobilier, situé 90, route d'Ambérieu, appartenant à l'indivision DELTOMBE, cadastrée B377, pour une superficie de 1988 m2, comprenant une maison à usage d'habitation, une grange, un pigeonnier faisant partie des sites remarquables de l'Ain et terrain attenant afin de développer une opération d'aménagement d'ensemble comprenant des logements en locatif social pour les jeunes couples et pour les seniors. Afin de permettre une gestion efficace à coûts minimisés, la commune a sollicité l'Etablissement foncier de l'Ain (EPF). Le CM **approuve et accepte** les modalités d'intervention de l'EPF pour un montant d'acquisition fixé à **220 000€**, les frais de portage correspondant à **1,50% HT** l'an, du capital restant dû et versés à l'EPF de l'Ain pendant 10 ans. Les frais de notaires en sus sont estimés à **4000€**. Le CM **autorise** le Maire à signer les conventions s'y référant.

#### **Questions/informations diverses**

Permis de construire : M. NEAU Mme GUILLAUDON : maison individuelle

Déclarations préalables : M. Mme BLANCHON François : rénovation maison existante, M. CHAPUIS Bernard : suppression éléments de construction.

C. Limousin :

- **Lecture d'un communiqué concernant la cantine :**

« Suite à des rumeurs plus que négatives, envers l'équipe municipale, entendues ça et là au sujet de notre « désintéressement » du problème de reprise de la cantine, je souhaite faire une mise au point.

Fin janvier, nous avons appris que le bureau actuel ne souhaitait pas continuer.

Le 26/01/2017, j'ai reçu Sandrine SANIAL et Gaëlle CERVANTES en présence de Lionel MOUGEOT. Nous avons fait le point sur le fonctionnement et les avons engagées à ne pas attendre la fin de cette année scolaire pour faire une assemblée générale extraordinaire.

Le bureau se chargeant d'envoyer les convocations aux parents concernés, j'ai pris la liberté de mettre cette information sur le site afin d'attirer l'attention des parents d'enfants scolarisés mais ne mangeant pas à la cantine. On m'a demandé de retirer cette info prétextant que cela ne concernait pas tous les Douvrois !!! Dont acte...

Le 16/02/2017, l'AG extraordinaire s'est tenu devant 18 personnes (sur les 53 familles concernées). Pourtant l'objet de la réunion était très clair...

Je passe sur la présentation de l'association qui a été faite de façon à ne pas susciter des vocations à reprendre les rôles.

La décision finale a été de laisser un délai jusqu'au 1er mai pour que des parents intéressés se fassent connaître et de refaire une nouvelle AG le 18 mai pour entériner un nouveau bureau ou la dissolution de l'association à la fin de cette année scolaire.

Le 21/03, lors du conseil d'école, le sort de la cantine a été abordé. J'ai rappelé les principes fondateurs de la création de cette cantine. Les délégués de parents d'élèves ont souhaité faire un affichage pour sensibiliser, ce que j'ai accepté et nous l'avons relayé sur le site de la Mairie.

Depuis, j'ai reçu 3 parents en mairie pour me demander si j'avais des nouvelles... Je leur ai donné le peu d'information en ma possession : Une personne s'est proposée pour reprendre la trésorerie et une autre personne réfléchissait... Par contre, je ne sais pas s'ils se sont fait connaître auprès de l'association...

Je veux, ici, faire quelques petits rappels sur la genèse de la cantine :

- La municipalité de l'époque avait mis des locaux à disposition, prenait en charge l'équipement (cuisine, tables chaises) et tous les frais annexes de fonctionnement (électricité, chauffage, réparations éventuelles) à la **condition expresse que les parents prennent en charge la gestion**. C'est ce qui a fonctionné jusqu'à aujourd'hui et même très bien...

- De plus, la municipalité met à disposition une ATSEM le matin et le midi, et au travers d'une subvention paye le salaire d'une personne supplémentaire le midi.

- L'effectif grossissant, la grange du clos Buisson a été réhabilitée pour en faire une cantine-garderie mieux adaptée que l'ancien local.

En début de cette année scolaire, suite à quelques manques de discipline et avec l'accord du bureau de l'association, nous avons mis à disposition la coordinatrice pour faire un petit audit.

Alors laisser entendre que **l'équipe municipale ne se préoccupe pas** du devenir de la cantine, je ne peux l'accepter et c'est faire injure à tout ce que l'on a mis en place pour notre jeunesse (TAP, CCJ)...

Comme par le passé, la municipalité sera toujours présente derrière l'association en cas de besoin car il est important que le service soit pérenne si on veut maintenir les enfants dans notre école communale.

L'Association a toujours su gérer la cantine avec efficacité et pour le bien de tous et je ne vois pas pourquoi cela ne continuera pas ainsi avec un nouveau bureau. D'autant que le partenariat Mairie/Association a toujours été à l'avantage des parents si j'en juge les prix pour la garderie et la cantine.

Nous sommes prêts à étudier différentes formes de partenariat avec les parents lors de la réunion du 18/05 **pourvu que ce la reste un partenariat...**

Je rappelle que l'association du « clos des p'tits loups » est une association loi 1901, elle est, donc, pleinement responsable de sa communication sur le sujet. »

Christian LIMOUSIN

- Rapport annuel du SIERA eau potable consultable en mairie
- Travaux école : la classe de Chantal Benacchio est en cours de finition
- Le déménagement de cette classe se fera en 2<sup>ème</sup> semaine des vacances de printemps ainsi que celui de la classe de Julie-Camille Libralesso.
- Après-midi diaporamas pour le CCAS 12.04.2017

L. Mougeot :

- Deux personnes intéressées pour reprendre le bureau de l'association du clos des P'tits Loups (cantine) l'ont contacté. Elles doivent rencontrer S. Sanial présidente de l'association.

- Justine Seemann, coordinatrice, est remplacée par Hélène Delhaye à qui nous souhaitons la bienvenue.

M. Balain remercie B. Huet pour le don de terrain à la commune (délibération n°20171104-013).

R. Taponard : la croix du Tuilier est en cours de réparation, la croix du Sang trouble est en cours de déplacement.

### **Fin de séance du Conseil 22h00**

#### **Questions du public**

B. Huet remercie François d'avoir rapidement réempierré les chemins de Tiret et de Chateignelet.

Le miroir au carrefour route d'Ambérieu – route d'Ambronay est terni. *Il faudra le changer*

Sur la propriété de Mme Labarthe, un arbre gêne la visibilité. *Un courrier sera fait.*

S. Gomes : achat de terrains pour la piste cyclable Ambronay-Ambérieu : 1 propriétaire est décédé, il aurait fallu une DUP. *La CCPA y pense pour l'avenir, pour ce cas, elle a privilégié la solution à l'amiable.*

Travaux salle des fêtes : gain de place ? *Non.*

Les différents acteurs sont-ils associés ? *Une réunion des responsables d'associations est prévue pour le 28/04/2017 à 18h30*

Montant des travaux ? *estimé à 310 000€.* *La salle des fêtes sera accessible, avec isolation phonique et acoustique et avec un limiteur de bruit.* *La cuisine actuelle n'est plus aux normes, la nouvelle sera au même niveau que la salle.*

Il faut sortir la salle des fêtes du cœur du village : *une salle des fêtes neuve coûte 1 500 000€ et il faut acheter des terrains, sans compter les risques de détériorations que connaissent nos voisins qui ont une salle en dehors du cœur de village.* *D'autre part, la salle semble suffisamment dimensionnée au vu du nombre de participants aux différentes manifestations des associations.*

Quelle est la position du conseil sur une éventuelle municipalisation de la cantine ? *Nous désirons que le partenariat clos des P'tits Loups/municipalité continue.*

ML Dubois : Une cantine municipale coûte trop pour environ 16% des familles du village.